

AVIS 18-2019

Objet :

**Facteurs de pondération pour les indicateurs
des baromètres de la sécurité de la chaîne
alimentaire (version 2)**

(SciCom 2019/13 – auto-saisine)

Avis scientifique approuvé par le Comité scientifique le 20 septembre 2019.

Mots clés :

baromètre, sécurité alimentaire, santé animale, santé végétale, indicateurs, pondération

Key terms:

barometer, food safety, animal health, plant health, indicators, weighting

Contenu

Résumé.....	3
Summary	4
1. Termes de référence	5
1.1. <i>Question</i>	5
1.2. <i>Méthode</i>	5
2. Définitions & Abréviations	5
3. Introduction.....	5
4. Discussion	7
4.1. <i>Méthode de détermination des facteurs de pondération des indicateurs dans les 3 baromètres</i>	7
4.1.1. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la sécurité alimentaire	8
4.1.2. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la santé animale	8
4.1.3. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la santé végétale	8
4.2. <i>Résultats</i>	9
4.2.1. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la sécurité alimentaire	9
4.2.2. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la santé animale	11
4.2.3. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la santé végétale	12
5. Conclusion	13
Références	14
Membres du Comité scientifique.....	15
Conflit d'intérêts	15
Remerciement.....	15
Composition du groupe de travail.....	16
Cadre juridique.....	16
Disclaimer.....	16

Résumé

Avis 18-2019 du Comité scientifique institué auprès de l'AFSCA concernant :

Facteurs de pondération pour les indicateurs des baromètres de la sécurité de la chaîne alimentaire (version 2)

Contexte & Termes de référence

Les baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale ont été développés en 2010 afin de donner aux consommateurs et aux secteurs de la chaîne alimentaire une image claire de l'état et de l'évolution de la sécurité de la chaîne alimentaire en Belgique. Le concept est basé sur un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer, sur une base annuelle, la sécurité de la chaîne alimentaire (avis SciCom 28-2010, 09-2011 et 10-2011). Les baromètres sont exprimés comme la moyenne des différences, en termes de pourcentage, entre les résultats des indicateurs de deux années consécutives. Ce calcul prend en compte l'importance relative de chaque indicateur respectivement pour la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale (avis SciCom 11-2012).

Une évaluation approfondie a conduit à une nouvelle version (version 2) des baromètres de la sécurité alimentaire (avis SciCom 06-2018), de la santé animale (avis SciCom 07-2018) et de la santé végétale (avis SciCom 08-2018). Trois nouveaux ensembles de 22 indicateurs de la sécurité alimentaire, de 15 indicateurs de la santé animale et de 11 indicateurs de la santé végétale ont ainsi été identifiés. Jusqu'à présent, aucune pondération des indicateurs n'a été réalisée pour la nouvelle version, comme c'était le cas dans la version originale (version 1) des baromètres, chaque indicateur ayant de ce fait une même importance dans le calcul du résultat final des baromètres.

De la même manière que celle décrite dans l'avis SciCom 11-2012 (SciCom, 2012), le Comité scientifique a interrogé plusieurs personnes ou parties prenantes intéressées sur l'importance qu'elles attachent aux différents indicateurs pour la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale. Les résultats de cette enquête sont présentés dans cet avis.

Méthode

Les facteurs de pondération pour les indicateurs des 3 baromètres (version 2) ont été calculés sur base d'une vaste consultation de responsables, d'experts et de stakeholders de la chaîne alimentaire.

Conclusion

Le Comité scientifique propose d'appliquer, lors du calcul final de la version 2 des baromètres, les facteurs de pondération déterminés dans cet avis afin de tenir compte de l'importance relative des indicateurs pour la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale respectivement.

Summary

Opinion 18-2019 of the Scientific Committee established at the FASFC regarding:

Weight factors for the indicators of the food chain safety barometers (version 2)

Background & Terms of reference

The barometers for food safety, for animal health and for plant health were developed in 2010 as a tool to provide consumers as well as food chain sectors a clear picture of the state and change of the safety of the food chain in Belgium. The concept is based on a set of indicators that allow measuring the safety of the food chain on an annual basis (SciCom opinions 28-2010, 09-2011 en 10-2011). The barometers are calculated as the average of the differences in terms of percentage between the results of the indicators for two successive years. This calculation takes into account the relative importance of each indicator for food safety, animal and plant health respectively (SciCom opinion 11-2012).

An extensive evaluation has resulted in a new version (version 2) of the food safety barometer (SciCom opinion 06-2018), the animal health barometer (SciCom opinion 07-2018) and the plant health barometer (SciCom opinion 08-2018). In this way new sets of 22 food safety, 15 animal health and 11 plant health indicators were identified. So far, no weighting of indicators has been carried out in the new version, as was the case in the original version (version 1) of the barometers, resulting in a similar importance of each indicator in the calculation of the final result of the barometers.

In the same way as described in SciCom opinion 11-2012 (SciCom, 2012), the Scientific Committee questioned several interested persons or stakeholders on the importance they attach to the various indicators for food safety, animal health and plant health. The results of this survey are presented in this opinion.

Method

The weighting factors for the indicators of the 3 barometers (version 2) were calculated based on an elaborated consultation of responsible policy actors, experts and stakeholders of the food chain.

Conclusion

The Scientific Committee proposes that the weighting factors given in the present opinion are applied in the final calculation of the barometers version 2 in order to account for the relative importance of the indicators for food safety, animal health and plant health respectively.

1. Termes de référence

1.1. Question

Cet avis, élaboré par le Comité scientifique de sa propre initiative (auto-saisine), a pour objectif de déterminer les facteurs de pondération pour un nouvel ensemble d'indicateurs utilisés lors du calcul d'une nouvelle version des baromètres de la sécurité de la chaîne alimentaire (version 2).

1.2. Méthode

Une enquête auprès de diverses personnes ou parties prenantes intéressées a été réalisée afin de sonder l'importance perçue des indicateurs de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la santé végétale (voir 4.1).

2. Définitions & Abréviations

B2C	Business-to-consumer
FCM	'Food contact materials' ; les objets et matières destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
FP	Facteur de pondération ; indique l'importance relative de l'indicateur dans l'ensemble des indicateurs pour la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale respectivement, telle que perçue par les différentes parties prenantes
ISA	Indicateur de la santé animale
ISAI	Indicateur de la sécurité alimentaire
ISV	Indicateur de la santé végétale
PIF	Poste d'inspection frontalier
PLASUR	Plateforme nationale de surveillance des maladies animales et zoonotiques
PP	Production primaire
SAC	Système d'autocontrôle
STEC	<i>E. coli</i> productrice de shigatoxine
TIAC	Toxi-infection alimentaire collective

Considérant les discussions menées lors des séances plénières du Comité scientifique des 26 avril et 20 septembre 2019,

le Comité scientifique émet l'avis suivant :

3. Introduction

Le concept du baromètre de la sécurité de la chaîne alimentaire a été développé par le Comité scientifique en 2010 suite à une demande du Comité consultatif et de l'Administrateur délégué de créer un instrument qui puisse, de manière simple, donner une idée de l'évolution de la sécurité de la chaîne alimentaire en Belgique.

Etant donné que la chaîne alimentaire concerne tous les stades possibles pouvant être parcourus depuis le champ jusque dans l'assiette du consommateur, trois baromètres partiels distincts ont été développés ; un pour la sécurité des denrées alimentaires, un pour la santé générale de la population des animaux de rente et un pour la situation phytosanitaire de la production végétale.

Le concept des 3 baromètres est décrit respectivement dans les avis 28-2010, 09-2011 et 10-2011 du Comité scientifique et est basé sur un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer, sur une base annuelle, la sécurité de la chaîne alimentaire (SciCom, 2011 a & b, 2010).

Lors du développement des baromètres, il est apparu que les concepts « Sécurité alimentaire », « Santé animale » et « Santé végétale » ne pouvaient pas être définis de manière très précise et univoque. L'importance des différents indicateurs pour la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale dans les baromètres respectifs peut être perçue de manière différente par les personnes ou parties prenantes intéressées selon leur place ou responsabilité dans la chaîne alimentaire. C'est pourquoi, dans l'avis SciCom 11-2012, le Comité scientifique a déterminé sur base d'une enquête auprès des stakeholders et responsables de la chaîne alimentaire des facteurs de pondération à prendre en compte dans le calcul final des baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale (situation phytosanitaire) (SciCom, 2012).

Le résultat annuel des baromètres correspond à la moyenne des différences, en pourcentage, entre les résultats des indicateurs de deux années consécutives, dans laquelle il est tenu compte de l'importance relative de chaque indicateur respectivement pour la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale au moyen des facteurs de pondération (voir éq. 1 et 2).

$$\text{Baromètre année}_x = \frac{\sum_{i=1}^n \text{résultat pondéré de l'indicateur}_i}{n} \quad (\text{éq. 1})$$

avec

$$\text{résultat pondéré de l'indicateur}_i = \left[\frac{\text{résultat année}_x - \text{résultat année}_{(x-1)}}{\text{résultat année}_{(x-1)}} \right] \times 100\% \times \text{facteur de pondération}_i \quad (\text{éq. 2})$$

et

$$n = \text{nombre d'indicateurs}$$

Puisque les baromètres existent déjà depuis plusieurs années, avec un début des mesures en 2007 (<http://www.afsca.be/comitescientifique/barometre/>), le concept des baromètres a été évalué par le Comité scientifique sur une base scientifique. Cette évaluation a, entre autres, abouti à une proposition de nouveaux ensembles d'indicateurs pour les baromètres de la sécurité alimentaire (avis SciCom 06-2018), de la santé animale (avis SciCom 07-2018) et de la santé végétale (avis SciCom 08-2018) (SciCom, 2018 a, b & c).

Pour ces nouveaux ensembles d'indicateurs, aucune pondération n'a été initialement appliquée, de sorte que chaque indicateur a le même impact sur le résultat final des baromètres - version 2. De la même manière que celle décrite dans l'avis SciCom 11-2012 (SciCom, 2012), plusieurs personnes ou parties prenantes intéressées ont été interrogées sur l'importance qu'elles attachent aux différents indicateurs pour la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale. Les résultats de cette enquête sont présentés dans ce qui suit.

4. Discussion

4.1. Méthode de détermination des facteurs de pondération des indicateurs dans les 3 baromètres

Pour déterminer l'importance relative des indicateurs dans les baromètres individuels, divers responsables, experts et stakeholders (parties prenantes) de la chaîne alimentaire ont été consultés afin de donner leur avis sur la pondération des indicateurs en fonction de leur importance perçue, lors du calcul du résultat du baromètre. Le choix des personnes consultées s'est basé sur leur affiliation au Comité scientifique (ou à ses groupes de travail) ou au Comité consultatif de l'AFSCA, sur leur responsabilité au sein de l'AFSCA et sur leur expertise particulière en relation avec le type de baromètre.

Cette consultation a été réalisée par la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques en collaboration avec le Comité scientifique. La consultation s'est faite de manière électronique. Il a été demandé aux personnes de contact d'attribuer une certaine quantité de jetons (virtuels) aux indicateurs individuels selon la méthode de Las Vegas (SciCom, 2012). Le nombre de jetons à attribuer a été limité afin d'obliger les participants à faire un choix (prononcé) (cf. avis SciCom 11-2012 ; SciCom, 2012).

Un aperçu de la participation à l'exercice de pondération est donné au Tableau 1.

Tableau 1. Aperçu de la participation à l'exercice de pondération

	Baromètres de la sécurité de la chaîne alimentaire – version 2								
	Sécurité alimentaire			Santé animale			Santé végétale		
	invités	participants	proportion de participation	invités	participants	proportion de participation	invités	participants	proportion de participation
Évaluateurs du risque ¹	35	22	48 %	30	20	40 %	34	20	49 %
Stakeholders ²	82	16	35 %	142	22	44 %	94	15	36 %
Gestionnaires du risque ³	21	8	17 %	15	8	16 %	15	6	15 %
TOTAL	138	46		187	50		143	41	

¹ des membres du Comité scientifique (SciCom) et des groupes de travail du SciCom, des experts de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA ;

² des membres du Comité consultatif de l'AFSCA et des personnes liées (par ex. de PLASUR, la plateforme de surveillance des maladies animales et zoonotiques) ;

³ des experts de la DG Politique de Contrôle, de la DG Contrôle et de la DG Laboratoires et des membres du Comité de direction de l'AFSCA.

4.1.1. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la sécurité alimentaire

La version 2 du baromètre de la sécurité alimentaire se compose de 22 indicateurs. La pondération consistait à répartir 15 jetons sur les 22 indicateurs. L'exercice a été réalisé par 46 personnes parmi lesquelles :

- des évaluateurs du risque : membres du Comité scientifique (ou de ses groupes de travail) (14) et de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (8),
- des stakeholders : membres du Comité consultatif où siègent des représentants de divers secteurs (14) et des autorités (2),
- des gestionnaires du risque de l'AFSCA (8).

Le facteur de pondération de chaque indicateur de la sécurité alimentaire (ISAI) a été calculé à partir des réponses reçues, sur base de la formule :

$$\text{Facteur de pondération ISAI} = (\text{score moyen ISAI}) \times 22 / 15$$

4.1.2. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la santé animale

La version 2 du baromètre de la santé animale se compose de 15 indicateurs. La pondération consistait à répartir 10 jetons sur les 15 indicateurs. L'exercice a été réalisé par 50 personnes parmi lesquelles :

- des évaluateurs du risque : membres du Comité scientifique (ou de ses groupes de travail) (12) et de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (8),
- des stakeholders : membres du Comité consultatif et membres de PLASUR (plateforme de surveillance des maladies animales et zoonotiques) (22),
- des gestionnaires du risque de l'AFSCA (8).

Le facteur de pondération de chaque indicateur de la santé animale (ISA) a été calculé à partir des réponses reçues, sur base de la formule :

$$\text{Facteur de pondération ISA} = (\text{score moyen ISA}) \times 15 / 10$$

4.1.3. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la santé végétale

La version 2 du baromètre de la santé végétale se compose de 11 indicateurs. La pondération consistait à répartir 7 jetons sur les 11 indicateurs. L'exercice a été réalisé par 41 personnes parmi lesquelles :

- des évaluateurs du risque : membres du Comité scientifique (ou de ses groupes de travail) (12) et de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (8),
- des stakeholders : membres du Comité consultatif et représentants du secteur primaire végétal et des autorités (15),
- des gestionnaires du risque de l'AFSCA (6).

Le facteur de pondération de chaque indicateur de la santé végétale (ISV) a été calculé à partir des réponses reçues, sur base de la formule :

$$\text{Facteur de pondération ISV} = (\text{score moyen ISV}) \times 11 / 7$$

4.2. Résultats

Sur base de la vaste enquête réalisée auprès de diverses personnes concernées et de parties prenantes de la chaîne alimentaire, le Comité scientifique propose d'appliquer la pondération suivante aux indicateurs lors du calcul des baromètres.

4.2.1. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la sécurité alimentaire

Tableau 2. Facteurs de pondération (FP) pour les indicateurs individuels du baromètre de la sécurité alimentaire (version 2)

Indicateur de la sécurité alimentaire (ISAI)	Description	FP	
Mesures préventives			
ISAI01	Systèmes d'autocontrôle dans le secteur des fournisseurs de la production primaire	Pourcentage des établissements du secteur des fournisseurs de la production primaire (en se fondant sur l'activité principale des établissements enregistrés) possédant un SAC validé pour toutes leurs activités.	0,99
ISAI02	Systèmes d'autocontrôle dans le secteur de la production primaire	Pourcentage des établissements du secteur de la production primaire (en se fondant sur l'activité principale des établissements enregistrés) possédant un SAC validé pour toutes leurs activités.	0,86
ISAI03	Systèmes d'autocontrôle dans le secteur de la transformation	Pourcentage des établissements du secteur de la transformation (en se fondant sur l'activité principale des établissements enregistrés) possédant un SAC validé pour toutes leurs activités.	1,28
ISAI04	Inspections de l'autocontrôle dans les secteurs des fournisseurs de la PP, de la PP et de la transformation	Pourcentage des inspections favorables concernant l'autocontrôle dans les secteurs des fournisseurs de la production primaire (PP), de la PP et de la transformation.	1,50
ISAI05	Inspections de l'infrastructure, de l'installation et de l'hygiène dans le secteur B2C	Pourcentage des inspections favorables concernant l'infrastructure, l'installation et l'hygiène dans le secteur hôtelier et de la restauration, dans les cuisines de collectivité et les entreprises de commerce de gros et de détail (soit le B2C ou business-to-consumer).	1,94
ISAI06	Inspections de la traçabilité dans la chaîne alimentaire	Pourcentage des inspections favorables concernant la traçabilité réalisées dans tous les secteurs de la chaîne alimentaire.	1,59
Contrôle des produits			
ISAI07	Résidus de pesticides dans les fruits et légumes d'origine belge	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes d'origine belge conformes au niveau des résidus de pesticides.	0,86
ISAI08	Résidus de pesticides dans les fruits et légumes importés	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes importés conformes au niveau des résidus de pesticides.	0,99
ISAI09	Acrylamide	Pourcentage d'échantillons de denrées alimentaires présentant un taux d'acrylamide en-deçà de la limite d'action.	0,57
ISAI10	Métaux lourds dans les denrées alimentaires	Pourcentage d'analyses conformes des métaux lourds dans les denrées alimentaires.	0,80
ISAI11	Mycotoxines dans les denrées alimentaires	Pourcentage d'analyses conformes des mycotoxines dans les denrées alimentaires.	0,99

ISAI12	Dangers chimiques et microbiologiques dans les produits animaux importés destinés à la consommation humaine	Pourcentage d'échantillons conformes de produits animaux destinés à la consommation humaine prélevés aux postes d'inspection frontaliers dans le cadre du plan de contrôle.	1,02
ISAI13	Matériaux de contact	Pourcentage d'analyses conformes de la migration de substances chimiques de matériaux de contact alimentaire (FCM, c.-à-d. tous les objets et matières destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires).	0,77
ISAI14	<i>E. coli</i> dans les carcasses et les viandes découpées	Pourcentage d'échantillons prélevés dans des abattoirs et des ateliers de découpe de viande conformes au niveau d' <i>E. coli</i> .	0,86
ISAI15	<i>Campylobacter</i> dans les carcasses et les viandes découpées	Pourcentage d'échantillons prélevés dans des abattoirs et des ateliers de découpe de viande conformes au niveau de <i>Campylobacter</i> .	0,77
ISAI16	<i>Salmonella</i> dans les denrées alimentaires	Pourcentage d'échantillons d'aliments conformes au niveau de <i>Salmonella</i> .	1,15
ISAI17	STEC dans les denrées alimentaires	Pourcentage d'échantillons d'aliments conformes au niveau des <i>E. coli</i> productrice de shigatoxine (STEC).	0,89
ISAI18	<i>Listeria monocytogenes</i> dans les denrées alimentaires	Pourcentage d'échantillons d'aliments conformes au niveau de <i>Listeria monocytogenes</i> .	1,08
Infections alimentaires			
ISAI19	Toxi-infections alimentaires	Nombre de personnes atteintes d'une toxi-infection alimentaire collective (TIAC) par année et par 100.000 habitants.	1,21
ISAI20	Salmonellose chez l'homme	Nombre de cas de salmonellose humaine rapportés par année et par 100.000 habitants.	0,64
ISAI21	Listériose chez l'homme	Nombre de cas de listériose rapportés par année et par 100.000 habitants.	0,64
ISAI22	Campylobactériose chez l'homme	Nombre de cas de campylobactériose rapportés par année et par 100.000 habitants.	0,61

Il ressort du tableau ci-dessus que les indicateurs de la sécurité alimentaire ayant trait aux mesures préventives ont reçu des facteurs de pondération élevés. Ainsi, des facteurs de pondération de 1,94, de 1,59 et de 1,50 ont été attribués aux indicateurs relatifs aux inspections de l'infrastructure, de l'installation et de l'hygiène (ISAI05), de la traçabilité (ISAI06) et de l'autocontrôle (ISAI04), respectivement. L'indicateur de la sécurité alimentaire qui concerne la validation du système d'autocontrôle dans le secteur de la transformation (ISAI03) obtient également un score élevé (1,28).

L'indicateur représentant le nombre de personnes impliquées dans une toxi-infection alimentaire collective (ISAI19) est également évalué de manière élevée (1,21), tandis que les autres indicateurs ayant trait aux conséquences de l'exposition de l'homme aux risques biologiques (ISAI20, ISAI21 et ISAI22) ont obtenu un score relativement faible.

Les indicateurs relatifs au contrôle des dangers biologiques et chimiques dans les produits ont un score moyen. Le score le plus bas est attribué au contrôle du contaminant lié aux procédés qu'est l'acrylamide (ISAI09 ; 0,57).

4.2.2. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la santé animale**Tableau 3. Facteurs de pondération (FP) pour les indicateurs individuels du baromètre de la santé animale (version 2)**

Indicateur de la santé animale (ISA)	Description	FP	
Mesures préventives			
ISA1	Obligation de signaler les maladies animales à déclaration obligatoire	Pourcentage de notifications des diverses maladies animales à déclaration obligatoire survenant chaque année en Belgique par rapport au nombre total de maladies animales à déclaration obligatoire (actuellement 70). On enregistre uniquement la présence ou l'absence de la maladie dans l'année concernée et pas le nombre de foyers dont il s'agit.	1,62
ISA2	Autocontrôle au niveau de la production primaire animale	Pourcentage d'établissements du secteur de la production primaire animale dotés d'un système d'autocontrôle (SAC) validé/certifié couvrant toutes leurs activités.	0,81
ISA3	Inspections infrastructure, installation et hygiène	Pourcentage d'inspections annuelles concernant l'infrastructure, l'installation et l'hygiène qui ont reçu une évaluation favorable ou favorable avec remarque.	1,02
ISA4	Inspections traçabilité	Pourcentage d'inspections annuelles en matière de traçabilité dans le secteur de la production primaire animale qui ont reçu une évaluation favorable ou favorable avec remarque.	1,02
ISA5	Inspections bien-être des animaux	Pourcentage d'inspections annuelles en matière de bien-être animal qui ont reçu une évaluation favorable ou favorable avec remarque.	0,87
ISA6	Notification des avortements chez les ruminants	Pourcentage d'avortements examinés chez les bovins, moutons et chèvres par an par rapport au nombre total de femelles adultes.	1,17
ISA14	Nombre relatif de foyers de maladies animales à déclaration obligatoire	Nombre de foyers de maladies animales à déclaration obligatoire par rapport au nombre de fermes pour chaque espèce concernée	1,47
Contrôle des produits animaux			
ISA7	Nombre de cellules somatiques dans le lait	Pourcentage d'échantillons de lait de tank dont le nombre de cellules est inférieur ou égal à 400 000 / ml par an.	0,51
ISA8	Carcasses de porcs déclarées non conformes	Pourcentage annuel de carcasses de porcs déclarées non conformes lors de l'abattage.	0,63
ISA9	Résistance aux antibiotiques chez les germes indicateurs <i>E. coli</i>	Pourcentage annuel d'isolats de <i>E. coli</i> issus d'animaux vivants, qui sont collectés par l'AFSCA dans le cadre du monitoring des germes indicateurs, et sensibles à tous les antibiotiques testés.	0,90
ISA12	Carcasses de volailles déclarées non conformes	Pourcentage annuel de carcasses de volailles déclarées non conformes lors de l'abattage.	0,75
Santé animale			
ISA10	Mortalité chez les porcs de boucherie	Pourcentage annuel de porcs de boucherie décédés par rapport au nombre de porcs abattus.	1,02
ISA11	Mortalité chez les petits ruminants	Pourcentage annuel de petits ruminants (chèvres et moutons) décédés par rapport au nombre total de petits ruminants.	0,75
ISA13	Mortalité chez les veaux de boucherie	Pourcentage annuel de veaux de boucherie décédés par rapport au nombre de veaux mis en place dans les exploitations de veaux de boucherie.	0,96

ISA15	Consommation d'antibiotiques dans la production animale	Consommation annuelle d'antibiotiques (en kg d'ingrédient actif) par rapport à la biomasse totale des productions animales en Belgique.	1,50
-------	---	---	------

Des résultats ci-dessus, il ressort que, parmi les indicateurs associés à l'approche préventive, les indicateurs relatifs aux maladies animales à déclaration obligatoire (ISA1 et ISA14) se sont vu attribuer un facteur de pondération élevé (respectivement 1,62 et 1,47). L'indicateur relatif aux avortements chez les ruminants a également été considéré comme relativement important dans le contexte de la santé animale (facteur de pondération de 1,17). Les indicateurs ISA2 (autocontrôle au niveau de la production primaire animale) et ISA5 (inspections du bien-être des animaux) ont reçu un facteur de pondération relativement faible de 0,81 et 0,87 respectivement, tandis que les autres indicateurs de cette catégorie se sont vu attribuer un score moyen.

Les indicateurs associés au contrôle des produits d'origine animale (ISA7, ISA8, ISA9 et ISA12) se sont généralement vu attribuer les facteurs de pondération les plus bas.

Dans la catégorie des indicateurs associés à la santé animale, c'est surtout l'indicateur relatif à la consommation d'antibiotiques (ISA15) qui a reçu un facteur de pondération élevé, à savoir 1,5. Par contre, l'indicateur associé relatif à la résistance aux antibiotiques chez les germes indicateurs *E. coli* (ISA9) n'a reçu qu'un facteur de pondération de 0,9. Enfin, dans cette catégorie, un facteur de pondération relativement faible de 0,75 a été attribué à l'ISA11 (mortalité chez les petits ruminants).

4.2.3. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la santé végétale

Tableau 4. Facteurs de pondération (FP) pour les indicateurs individuels du baromètre de la santé végétale (version 2)

Indicateur de la santé végétale (ISV)	Description	FP
Mesures préventives		
ISV01	Notification obligatoire des maladies des plantes et organismes nuisibles	1,38
ISV02	Autocontrôle au niveau de la production végétale	1,00
ISV03	Nombre de « premier rapportage/première détection » d'organismes nuisibles pour les végétaux en Belgique chaque année	0,84
ISV04	Inspections phytosanitaires (traçabilité)	1,07
Contrôle des végétaux/produits végétaux		
ISV05	Organismes nuisibles réglementés et détectés en Belgique	1,07

ISV06	Contrôles phytosanitaires à l'importation	Pourcentage d'échantillons d'envois de végétaux et de produits végétaux, importés en UE via des postes d'inspection frontaliers (PIF) belges, qui sont conformes au niveau phytosanitaire.	1,34
ISV07	Contrôles des virus et viroïdes phytopathogènes réglementés	Pourcentage annuel d'échantillons soumis à des analyses par rapport aux virus et viroïdes phytopathogènes réglementés dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA et conformes.	0,84
ISV08	Contrôles des bactéries phytopathogènes réglementées	Pourcentage annuel d'échantillons soumis à des analyses par rapport aux bactéries phytopathogènes réglementées dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA et conformes.	1,07
ISV09	Contrôles des champignons phytopathogènes réglementés	Pourcentage annuel d'échantillons soumis à des analyses par rapport aux champignons phytopathogènes réglementés dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA et conformes.	0,84
ISV10	Contrôles des insectes phytophages ou xylophages réglementés	Pourcentage annuel d'échantillons soumis à des analyses par rapport aux insectes phytophages ou xylophages réglementés dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA et conformes.	0,84
ISV11	Contrôles des nématodes phytophages ou xylophages réglementés	Pourcentage annuel d'échantillons soumis à des analyses par rapport aux nématodes phytophages ou xylophages réglementés dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA et conformes.	0,69

Il ressort du tableau 4 que les indicateurs de la santé végétale relatifs à la notification obligatoire des maladies des plantes et organismes nuisibles (ISV01) et aux contrôles phytosanitaires à l'importation (ISV06) se voient attribuer les facteurs de pondération les plus élevés ; 1,38 et 1,34 respectivement.

Simultanément, l'indicateur de la santé végétale relatif aux contrôles des nématodes phytophages ou xylophages réglementés (ISV11) se voit attribuer le facteur de pondération le moins élevé (0,69).

5. Conclusion

Le Comité scientifique propose d'appliquer, lors du calcul final de la version 2 des baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale, des facteurs de pondération aux indicateurs afin d'obtenir un meilleur équilibre entre l'importance de chaque indicateur dans le calcul des baromètres respectifs. Ces facteurs de pondération sont repris dans l'avis et sont calculés sur base d'une vaste consultation de stakeholders, d'experts et de responsables dans la chaîne alimentaire.

Pour le Comité scientifique,
Le Président,

Prof. Dr. E. Thiry (Sé.)
Bruxelles, le 01/10/2019

Références

SciCom (2018a). Avis 06-2018 : Révision du baromètre de la sécurité alimentaire. <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

SciCom (2018b). Avis 07-2018 : Révision du baromètre de la santé animale. <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

SciCom (2018c). Avis 08-2018 : Révision du baromètre de la santé végétale. <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

SciCom (2012). Avis 11-2012 : Facteurs de pondération pour les indicateurs des baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale (situation phytosanitaire). <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

SciCom (2011a). Avis 09-2011 : Développement d'un baromètre de la santé animale. <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

SciCom (2011b). Avis 10-2011 : Développement d'un baromètre de la santé végétale (situation phytosanitaire). <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

SciCom (2010). Avis 28-2010 : Elaboration d'un baromètre pour la sécurité de la chaîne alimentaire: méthodologie et étude de cas "baromètre de la sécurité alimentaire". <http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/>

Présentation du Comité scientifique institué auprès de l'AFSCA

Le Comité scientifique est un organe consultatif institué auprès de l'Agence fédérale belge pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) qui rend des **avis scientifiques indépendants** en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques dans la chaîne alimentaire, et ce sur demande de l'administrateur délégué de l'AFSCA, du ministre compétent pour la sécurité alimentaire ou de sa propre initiative. Le Comité scientifique est soutenu administrativement et scientifiquement par la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'Agence alimentaire.

Le Comité scientifique est composé de 22 membres, nommés par arrêté royal sur base de leur expertise scientifique dans les domaines liés à la sécurité de la chaîne alimentaire. Lors de la préparation d'un avis, le Comité scientifique peut faire appel à des experts externes qui ne sont pas membres du Comité scientifique. Tout comme les membres du Comité scientifique, ceux-ci doivent être en mesure de travailler indépendamment et impartialement. Afin de garantir l'indépendance des avis, les conflits d'intérêts potentiels sont gérés en toute transparence.

Les avis sont basés sur une évaluation scientifique de la question. Ils expriment le point de vue du Comité scientifique qui est pris en consensus sur la base de l'évaluation des risques et des connaissances existantes sur le sujet.

Les avis du Comité scientifique peuvent contenir des **recommandations** pour la politique de contrôle de la chaîne alimentaire ou pour les parties concernées. Le suivi des recommandations pour la politique est la responsabilité des gestionnaires de risques.

Les questions relatives à un avis peuvent être adressées au secrétariat du Comité scientifique : Secretariat.SciCom@afsca.be

Membres du Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé des membres suivants :

S. Bertrand*, M. Buntinx, A. Clinquart, P. Delahaut, B. De Meulenaer, N. De Regge, S. De Saeger, J. Dewulf, L. De Zutter, M. Eeckhout, A. Geeraerd, L. Herman, P. Hoet, J. Mahillon, C. Saegerman, M.-L. Scippo, P. Spanoghe, N. Speybroeck, E. Thiry, T. van den Berg, F. Verheggen, P. Wattiau**

* membre jusqu'en mars 2018

** membre jusqu'en juin 2018

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

Remerciement

Le Comité scientifique remercie la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques et les membres du groupe de travail pour la préparation du projet d'avis ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'enquête dont il est question dans cet avis.

Composition du groupe de travail

Le groupe de travail était composé de :

Membres du Comité scientifique :	N. Speybroeck (rapporteur)
Gestionnaire du dossier :	O. Wilmart, P. Depoorter, W. Claeys

Cadre juridique

Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, notamment l'article 8 ;

Arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;

Règlement d'ordre intérieur visé à l'article 3 de l'arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, approuvé par le Ministre le 8 juin 2017.

Disclaimer

Le Comité scientifique conserve à tout moment le droit de modifier cet avis si de nouvelles informations et données deviennent disponibles après la publication de cette version.